## Visio entre M. le Recteur et les organisations syndicales

# Reprise du 8 mars et campagnes des tests salivaires

Selon la bonne habitude prise depuis le début de la crise sanitaire, Monsieur le Recteur a organisé une visio-rencontre avec les OS représentatives dont l'Unsa Education pour expliquer la reprise du 8 mars. Il était accompagné par Mme la Secrétaire générale et Mmes la Directrices et la Directrice adjointe de son cabinet pour évoquer les points suivants.

- **Organisation des tests salivaires PCR dans les écoles principalement, mais aussi ensuite dans les collèges et les lycées.**
- **Retour à un protocole identique (en cas de cas positifs dans un établissement) entre les 4 départements et donc fin de l'exception mosellane.**

## La revendication majeure de l'Unsa Education Grand Est :

**Permettre aux personnels volontaires des écoles, collèges, lycées d'être vaccinés prioritairement, dès que possible, après les personnes de 50 ans sujettes à des comorbidités.**

**Rappel, notre ministre avait dit en janvier que nous le serions début mars !**

**<u>En introduction</u>,**

Le Recteur est revenu sur la dernière semaine de classe avant le départ en congés et a reconnu une période compliquée, avec des différences territoriales. Il a cependant ajouté qu'il n'y a pas eu d'explosion de cas dans les écoles.

A partir du 8 mars, une vigilance toujours accrue (en particuliers pour les 15 jours à venir) sera appliquée mais elle ne sera pas excessive.

1) **<u>Des tests salivaires PCR vont être déployés dès le 8 mars :</u>**

Ce sont des tests salivaires (car prélèvement de salive) et PCR (car traitement par laboratoire en 24H).
Ils commenceront lundi 8 mars dans l'agglomération messine (57) et à Mont Saint Martin (54), mardi dans le 88, et jeudi dans le 55.
Il y aura une montée en puissance progressive, et une capacité de 11000 tests par semaine en « vitesse de croisière ».

Ces tests commenceront par les publics des écoles , qui n'ont pas bénéficié des tests antigéniques pour le moment.

<u>Cela répond des 4 exigences</u> :

- Renforcer le dépistage
- Assurer une assurance épidémiologique.

- Casser les chaines de contamination.
- Avoir une meilleure acceptabilité (des jeunes enfants, mais aussi des adolescents).

## Qui effectuera ces tests ?

**54 ETP (= emplois temps pleins, donc pas forcément 54 personnes, les temps partiels seront possibles) sont recrutés pendant 3 mois pour faire ces tests.**
Les 2/3 seront alloués aux tests eux-mêmes et 1/3 pour le tracing ( cela permettra de soulager les équipes qui sont soumises à forte pression).
Pôle emploi est en train de recruter, mais il n'est pas aisé de « trouver » des candidats.
Il s'agira d'étudiants (pas obligatoirement en médecine), des jeunes ou des moins jeunes, en recherche de complément de salaire ou d'un contrat de courte durée.
**En aucun cas, les enseignants ou autres personnels n'auront à effectuer cette tâche. Ils auront juste à surveiller les groupes classes (dans le premier degré) lors des prélèvements.**

### Quels établissements sont concernés ?

Les 2000 écoles de l'académie ne seront pas toutes concernées.
Il y aura 3 campagnes, selon les catégories concernées :

- Les écoles où il y aura des cas identifiés (en réaction)
- Les tests aléatoires (faits géographiquement)
- 10 lieux, qui seront testés régulièrement pour étudier l'évolution épidémiologique. (Écoles, collèges et lycées déterminés par l'ARS).

### Traitements des résultats des tests :

Les échantillons seront traités ensuite par les laboratoires qui donneront les résultats au bout de 48H.

Si des cas positifs sont détectés, seront prévenus :

- Les représentants légaux des élèves (qui auront donné leur autorisation en amont, avec leur numéro de sécurité sociale).
  **A ce sujet, l'Unsa a demandé que soit envoyé très rapidement aux directeurs d'école (et personnels de direction) un modèle de courrier d'autorisation pour que cela ne se fasse pas comme trop souvent dans l'urgence !**
- Le chef d'établissement (ou directeur) sera averti du nombre de cas positifs de son école (mais pas des noms, secret médical oblige dit le Recteur !).
  A la relecture de cette mention, cela nous fait réagir : on demande aux directeurs de faire une grande partie du travail de l'ARS avec les cas contacts, parfois même à la cantine alors que c'est hors-temps scolaire, cela sans aucune reconnaissance, mais il n'est pas possible de savoir qui est positif dans son école !
  Le médecin de la DSDEN en charge officielle du tracing sera, lui, averti de l'identité de la personne positive.
- En cas de cas positifs, il y aura recherche systématique du variant.

**Autres annonces ou remarques :**

1) **Prolongations des contrats pendant 3 mois** pour les contractuels et des AED recrutés pour faire face à la crise. C'est une bonne nouvelle très attendue, mais l'Unsa Education demande à nouveau que cela se fasse jusqu'aux vacances de juillet et regrette fortement que ces personnels précaires aient été placés dans l'incertitude depuis plusieurs semaines, n'aient pas été rémunérés pendant les congés .
2) **Personnels vulnérables en ASA** : une OS a demandé qu'une prise de contact officielle soit faite par les inspecteurs ou des chefs d'établissement vis-à-vis des personnels vulnérables en ASA.
3) **Pressions de certaines familles** : avant les vacances, il y a eu des signaux qui indiquaient que le climat se dégradait avec certaines familles, avec de mauvaises attitudes de certains parents. Le recteur soutiendra toujours les collègues mis en difficulté.
4) **La charge de travail pour les directeurs et directrices** (particulièrement, mais aussi les chefs d'établissement, ou les personnels de la vie scolaire) qui ont été confrontés à des cas positifs a été soulevée, en particuliers par l'Unsa. Le recteur a indiqué qu'en septembre il y aura des moyens supplémentaires alloués (mais il ne parle que des décharges de 2 jours annuels supplémentaires des petites écoles !) à la décharge des directeurs. Ce à quoi l'Unsa a répondu que cette augmentation été attendue et légitime (en dehors de la situation de crise) mais qu'avec cette dernière, les conditions de travail des directeurs s'étaient fortement dégradées.
   **Pour l'Unsa, tous les directeurs et toutes les directrices ont besoin d'une véritable aide pérenne ou une augmentation de leur décharge .**
5) **Règle des réunions à 6 personnes maximum :**
   Elle est toujours en vigueur, sauf pour les conseils de disciplines des élèves.
6) **Masques** : de nouveaux lots vont être distribués.
7) **EPS** : pas d'allégement du protocole pour le moment.
8) **Une visio avec les personnels de direction** aura lieu la semaine prochaine. Le recteur aimerait en faire de même avec les directeurs d'école, mais il ne sait pas encore sous quelle forme.
9) Il devrait adresser un **courrier prochainement** (la semaine prochaine) à tous les personnels.

Le recteur a entendu la **revendication portée par l'Unsa Education** (et soutenue par les autres syndicats) de donner une **certaine priorité** aux personnels des écoles et établissements **quant à la vaccination**.
Il a ajouté que le ministre connait cette revendication.